

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La leçon de l'occupation de la Ruhr : la légende de la bonne volonté allemande. — L'opération de la Ruhr doit réussir! — La situation dans le bassin occupé : soyons fermes, mais évitons la brutalité. — L'opinion britannique et Lloyd George!

Ce ne sera pas un des moindres mérites de l'occupation de la Ruhr que d'avoir révélé les vraies intentions de l'Allemagne quant à l'exécution des clauses du Traité.

Certes, nous avions jusqu'ici maintes raisons de penser que l'Allemagne ne voulait tenir aucun de ses engagements et surtout qu'elle était résolue à ne point payer le montant des réparations dues aux Alliés.

Aujourd'hui, après l'occupation de la Ruhr, notre conviction se change en certitude : d'innombrables faits établissent que l'Allemagne ne paiera rien de son plein gré.

Nous savions déjà que, pour ne pas nous payer, les Gouvernements du Reich avaient, de complicité avec les industriels, travaillé activement à l'effondrement du mark et à la ruine des finances publiques.

Des ouvriers nous opposent-ils la force d'inertie? Laissons les faire : ils se lasseront avant nous de cette tactique!

Des fonctionnaires refusent-ils d'obtempérer aux ordres des autorités d'occupations? — Expulsons-les!

Mais, dans les deux cas, évitons de transformer en « martyrs », ces réfractaires à notre action.

Ainsi, nous éviterons de dresser contre nous la population entière de la Ruhr; ainsi, nous encouragerons la classe ouvrière à poursuivre sa tâche : elle ne tardera pas à se rendre compte, en effet, que nous ne sommes pas venus dans la Ruhr, en vainqueur désireux d'assouvir sa haine et d'exploiter le vaincu, mais simplement pour récupérer les légitimes réparations qu'on nous refusait.

Quant à la menace de grève, elle ne doit pas nous troubler : si certains viennent à se produire, n'essayons pas de les briser. Les Allemands plus que nous pâtiront d'un arrêt de la production et avant nous se lasseront de la cessation du travail.

Lloyd George ne se console pas d'avoir été contraint d'abandonner la scène politique : il continue à déverser son amertume et sa haine de la France ne connaît plus de bornes.

Nous ne retiendrons pas le fait, aujourd'hui sans importance pour nous, puisque Lloyd George ne représente plus rien, ou presque!

Il est cependant fort intéressant d'assister aux avatars qui surviennent à l'ex-Premier.

Non seulement, sa plus récente élocution lui a valu de la presque unanimité des journaux anglais une « exécution » en règle, mais le geste du Daily Telegraph, jetant au panier l'article de Lloyd George, alors qu'une convention lui en réservait la primauté, est symptomatique.

Quelle sévère leçon pour l'ex-Premier!

Mais ce qui nous intéresse surtout, ce sont les motifs qui ont dicté sa conduite au Daily Telegraph.

Le Daily Telegraph est, de tous les journaux anglais, celui qui suit de plus près l'opinion publique, populaire si l'on veut, du pays et qui, depuis son origine, s'est donné la mission de l'interpréter et de l'exprimer. En rejetant l'article de M. Lloyd George et en motivant son refus de le publier dans les termes dont il s'est servi, le Daily Telegraph savait qu'il exprimait fidèlement les sentiments de la majorité des Anglais.

Bien plus, la façon dont les autres journaux approuvent l'attitude du Daily Telegraph est une preuve précieuse de la sympathie des Anglais pour la France, et l'on ne saurait trop le proclamer hautement. Toute l'Europe et l'Amérique peuvent voir à cette manifestation quasi unanime de la presse et de l'opinion que dans la masse du peuple britannique, l'attente cordiale est plus qu'un vain mot et qu'on fonde sur l'attitude de la France.

Voilà principalement ce qui nous réjouit dans l'aventure de Lloyd George : par l'excès même de sa rancœur, il a hâté l'heure où le peuple anglais a réagi et s'approprié à se ranger à nouveau aux côtés de la France.

litiques : le sens des responsabilités : il a pris les siennes, crânement. Cela ne mérite-t-il pas déjà qu'on laisse mûrir la récolte, avant d'essayer de l'estimer?

La proclamation de la grève générale n'aura obtenu qu'un faible écho : jusqu'ici, le nombre des chômeurs est insignifiant et nul incident de quelque gravité ne s'est produit.

Au total, la situation est donc aussi favorable que possible : il dépend de nous qu'elle le demeure.

Devons-nous être surpris que, ça et là, quelques fonctionnaires se montrent récalcitrants ou encore que certains ouvriers éprouvent des hésitations devant les séduisantes promesses de Berlin : payer pour se croiser les bras!

Evidemment, non!

Dès lors, nous ne devons pas oublier que nous sommes dans la Ruhr non pas pour faire acte de guerre, mais simplement œuvre de police.

Par suite, nos mesures de répression, si elles doivent manifester de la fermeté, doivent être exemptes de brutalité : la répression ne doit frapper que les personnes qui se livrent à des actions criminelles, au sens ordinaire du mot.

Des ouvriers nous opposent-ils la force d'inertie? Laissons les faire : ils se lasseront avant nous de cette tactique!

Des fonctionnaires refusent-ils d'obtempérer aux ordres des autorités d'occupations? — Expulsons-les!

Mais, dans les deux cas, évitons de transformer en « martyrs », ces réfractaires à notre action.

Ainsi, nous éviterons de dresser contre nous la population entière de la Ruhr; ainsi, nous encouragerons la classe ouvrière à poursuivre sa tâche : elle ne tardera pas à se rendre compte, en effet, que nous ne sommes pas venus dans la Ruhr, en vainqueur désireux d'assouvir sa haine et d'exploiter le vaincu, mais simplement pour récupérer les légitimes réparations qu'on nous refusait.

Quant à la menace de grève, elle ne doit pas nous troubler : si certains viennent à se produire, n'essayons pas de les briser. Les Allemands plus que nous pâtiront d'un arrêt de la production et avant nous se lasseront de la cessation du travail.

Lloyd George ne se console pas d'avoir été contraint d'abandonner la scène politique : il continue à déverser son amertume et sa haine de la France ne connaît plus de bornes.

Nous ne retiendrons pas le fait, aujourd'hui sans importance pour nous, puisque Lloyd George ne représente plus rien, ou presque!

Il est cependant fort intéressant d'assister aux avatars qui surviennent à l'ex-Premier.

Non seulement, sa plus récente élocution lui a valu de la presque unanimité des journaux anglais une « exécution » en règle, mais le geste du Daily Telegraph, jetant au panier l'article de Lloyd George, alors qu'une convention lui en réservait la primauté, est symptomatique.

Quelle sévère leçon pour l'ex-Premier!

Mais ce qui nous intéresse surtout, ce sont les motifs qui ont dicté sa conduite au Daily Telegraph.

Le Daily Telegraph est, de tous les journaux anglais, celui qui suit de plus près l'opinion publique, populaire si l'on veut, du pays et qui, depuis son origine, s'est donné la mission de l'interpréter et de l'exprimer. En rejetant l'article de M. Lloyd George et en motivant son refus de le publier dans les termes dont il s'est servi, le Daily Telegraph savait qu'il exprimait fidèlement les sentiments de la majorité des Anglais.

Bien plus, la façon dont les autres journaux approuvent l'attitude du Daily Telegraph est une preuve précieuse de la sympathie des Anglais pour la France, et l'on ne saurait trop le proclamer hautement. Toute l'Europe et l'Amérique peuvent voir à cette manifestation quasi unanime de la presse et de l'opinion que dans la masse du peuple britannique, l'attente cordiale est plus qu'un vain mot et qu'on fonde sur l'attitude de la France.

Voilà principalement ce qui nous réjouit dans l'aventure de Lloyd George : par l'excès même de sa rancœur, il a hâté l'heure où le peuple anglais a réagi et s'approprié à se ranger à nouveau aux côtés de la France.

Sachons-lui gré de ce service tout involontaire!

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

22 milliards de marks d'impôts non payés

La commission des finances du Reichstag a discuté du détournement par les propriétaires des mines de l'impôt sur le charbon. Les sommes dont le Trésor allemand a été ainsi frustré s'élevaient à 22 milliards de marks, depuis le mois d'août dernier.

La médiation de l'Italie

On télégraphie de Berlin aux journaux que l'on déclare définitivement que l'Italie a offert ses bons offices en vue d'un compromis franco-allemand. Le gouvernement allemand estimerait que le projet italien est dangereux car il pourrait conduire à un échec de la résistance allemande.

Bourgmestre arrêté

Le bourgmestre de Duisbourg a été arrêté par les autorités belges et mis en prévention de Conseil de guerre.

Un journal allemand demande des représailles

La « Gazette Générale de l'Allemagne » demande au Gouvernement quand il examinera sérieusement les mesures de représailles à prendre en raison des actes de violence commis par les autorités d'occupation dans la Ruhr. Pour chaque Allemand arrêté, dit-elle, il faut arrêter un des Français séjournant en Allemagne et il faut lui appliquer le traitement auquel sont soumis les Allemands arrêtés par les autorités françaises.

La résistance passive

Les correspondants des journaux berlinois dans la Ruhr, déclarent tous que le système de résistance passive se perfectionne chaque jour davantage.

Les fonctionnaires des téléphones se sont joints au mouvement et conformément aux instructions du ministre des Postes, ils refusent toutes communications demandées par les autorités d'occupation.

Les ouvriers des syndicats libres d'Essen ont adopté une résolution déclarant que les ouvriers devront suspendre immédiatement le travail partout où un soldat français pénétrera dans les mines et s'y installera.

Pas de pourparlers

Le chancelier Cuno a déclaré à un parlementaire de la Prusse orientale, en parlant du destin de l'Allemagne: Nous suivrons la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Nous résisterons par tous les moyens possibles et opportuns à l'action de violence de la Ruhr. Il ne peut pas y avoir de pourparlers sous la pression des baionnettes françaises et belges.

Coups de revolver

Une dépêche d'Aix-La-Chapelle à la « Libre Belgique » annonce qu'un individu qui a pu prendre la fuite a tiré plusieurs coups de revolver sur un officier américain de liaison près du quartier général belge, au moment où il rentrait chez lui. L'officier n'a pas été atteint.

Injures et coups de feu

Trois arrestations ont été opérées à Kray pour insultes aux troupes d'occupation. Des individus en état d'ivresse ont tiré des coups de feu sur un cantonnement français, près d'Elberfeld.

La population est calme. Le travail est normal. Il a repris dans les mines de Recklingshausen et de Moolerschaft.

Les troupes américaines quittent Coblenze

Après le départ du 8^e régiment d'infanterie américaine, qui, selon les « Amaroc News », a quitté Coblenze mercredi, à 5 heures, par la gare de la Moselle et par la gare principale, pour aller s'embarquer à Anvers, à destination des Etats-Unis, les quelques unités américaines se trouvant encore en pays rhénan quitteront le pays les 7, 14 et 21 février. Elles seront remplacées par des troupes françaises.

Tirages financiers

COMMUNALES 1911

Le n° 810.178 gagne 100.000 fr.
Le n° 678.019 gagne 10.000 fr.
Les douze n° suivants gagnent chacun 1.000 francs :
53.511 106.080 426.995 684.827
783.012 948.775 1.002.944 1.348.700
1.407.491 1.580.522 1.737.692 1.941.821
Cent n° gagnent chacun 500 fr.

Chambre des Députés

Séance du 24 janvier 1923

Dans la séance du matin, la Chambre discute la loi de finances. L'article 52 A portant que les instituteurs intérimaires ne pourront pas être titularisés avant de posséder le brevet supérieur, et pourront demander à passer un an dans une école normale est voté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion de la loi de finances. L'article 73 A qui est relatif à la création des prêts d'honneur pour les étudiants est adopté.

Sénat

Séance du 23 janvier 1923

Le Sénat discute le projet ayant pour objet de réserver des emplois aux anciens militaires pensionnés pour, infirmités de guerre, ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre. Le projet est adopté.

Le Sénat discute le projet ayant pour objet de modifier le Conseil d'Etat. M. Boivin-Champeau donne communication du projet dont les 7 premiers articles sont votés sans discussion.

M. de Monzie demande la disjonction de l'article 8; la disjonction est repoussée et le projet est voté.

Le Sénat discute le projet relatif à la déchéance de la qualité de Français; ce projet est voté.

Le Sénat vote le projet de loi adopté par la Chambre, tendant à modifier le régime douanier des produits marocains à l'entrée en France et en Algérie.

CHRONIQUE LOCALE

UN CRIME

Encore un crime, un assassinat politique, dit-on! Politique! C'est une jeune fille de 20 ans, qui malgré son jeune âge, a voulu se faire justice, au nom de son parti!

Une jeune fille de 20 ans qui, au cours d'un « curriculum vite », cependant bien court, a traîné dans la débauche, en compagnie de camarades presque tous sous les verrous pour vols, cambriolages, et qui elle-même a séjourné à St-Lazare, une névrosée, rongée par la tuberculose, par le vice, a froidement assassiné un journaliste, Marius Plateau, de l'Action Française.

C'est le geste renouvelé de Vilain, l'assassin de Jaurès, c'est un crime identique commis sans raison, lâchement, pour pouvoir crier aux camarades, aux adversaires de la victime cette phrase stupide : « J'ai fait mon devoir! »

Oh! le pire devoir que de se présenter chez un homme, et l'abattre à coups de revolver!

Crime politique, a-t-on dit quand Vilain abattit Jaurès; crime politique, répète-t-on, pour expliquer l'acte abominable de Germaine Berton.

Vraiment! crime politique! Mais il n'y a pas de raison pour que la série des crimes politiques se ferme de si tôt!

Mais tout adversaire politique doit être supprimé : sa disparition laissera libre la place qu'il occupait.

Certes, on entend souvent dire que des politiciens de carrefour, à popularité provisoire parce que malsaine, menacent d'un mauvais coup l'adversaire qui contrecarre leur action.

Ces politiciens-là ne craignent pas d'employer tous les procédés bons pour frapper, ruiner leurs adversaires : ils ignorent et répudient tout sentiment de loyauté et de justice.

Mais ils ont peur d'aller jusqu'au bout de la vengeance, en supprimant les adversaires. Ils ont encore la notion du respect d'autrui, par peur du châtiment.

Il n'en est pas de même chez ces névrosés, hommes ou femmes, ces illuminés qui croient dur comme fer, que la régénération de la Société, le bonheur du genre humain dépend de la vie ou de la mort d'un homme.

Et dans leurs réunions toutes empreintes du plus grand mystère, et au cours desquelles sont énoncées les plus graves insanités, les pires menaces contre cet homme, les compagnons, fidèles assidus de ces réunions, jurent de « faire leur devoir ».

Heureusement, ils oublient de tenir les serments, car ce serait alors le crime continu, l'exécution permanente de ceux que l'on accuse d'être les adversaires du « bonheur du genre humain ».

Marius Plateau, journaliste à l'Action Française tombe victime d'une énième, d'une malade, d'une névropathe qui était prédestinée à l'hôpital ou à la prison.

Le crime n'en est pas moins horrible : mais il est la preuve qu'il ne faut pas exarcerber les passions, monter les esprits.

Dans tous les groupes, quels qu'ils soient, où les menaces contre tels ou tels adversaires sont renouvelées, continuelles, il est rare de ne pas trouver un esprit faible qui s'exalte au point de jurer d'être un jour « celui qui fera justice ».

A la suite de l'assassinat du malheureux confrère Marius Plateau, ses amis, les camelots du Roy ont cru devoir user de représailles. Ils se sont bornés, — ce qui est déjà de trop — à détériorer du matériel; toutefois, ils ont frappé, maltraité, blessé de pauvres garçons de bureau. Ils auraient pu les tuer.

Demain, la société en sera-t-elle meilleure? L'avenir appartiendra-t-il aux anarchistes, les copains de Germaine Berton, parce qu'elle a tué Plateau? Les camelots du Roy seront-ils les maîtres des destinées de la France parce qu'ils auront saccagé des imprimeries, blessé des garçons de bureau?

Il n'y a pas assez de 5 ans de guerre, d'assassinats : il n'y a pas assez de victimes encore?

Heureusement, que les Français, dans la presque unanimité, sont gens raisonnables, et qu'ils n'approuvent pas ces attentats, ces crimes, toutes ces manifestations soi-disant politiques! Heureusement!

LOUIS BONNET.

Le sous-marin « Henri Fournier »

Parmi les quatre nouveaux sous-marins qui viennent de terminer leurs essais et qui entreront incessamment en service, se trouve le sous-marin qui porte le nom de Henri Fournier, officier de marine dont on sait la mort héroïque pendant la guerre.

C'est un bel hommage à la mémoire de ce vaillant officier qui fut élève au lycée de Cahors.

LOUIS BONNET.

TOUT ARRIVE!

Tout arrive, il suffit de savoir attendre. Quand une idée est bonne, elle est vite partagée par les gens conscients. Quand une proposition raisonnable, intelligente est présentée, il est rare qu'elle ne recueille pas l'approbation des gens raisonnables, intelligents.

Dans notre numéro de dimanche, nous avons soumis la proposition suivante, à savoir de transformer en ring la salle du Palais-Bourbon. Le public curieux, disions-nous, paierait la forte somme, pour assister aux matches de boxe qui y seraient donnés, et le ministre des finances trouverait dans ces recettes l'appoint suffisant pour combler le déficit du budget.

Eh bien, voilà que cette proposition a obtenu un certain succès. Elle ne sera pas de sitôt appliquée, mais ça viendra.

Sous ce titre, « nos députés », l'Express du Midi du 24 janvier, publie une interview du prince Murat, qui comme on le sait, martela de vigoureux coups de poings la figure de son collègue en Parlement, M. Evrard, et qui, lors de la fameuse séance réservée à la boxe et au chausson, se montra un des meilleurs champions, bien qu'il ne put tenir le coup jusqu'au bout.

Dans cette interview relative à la boxe parlementaire, le prince Murat a raconté les assauts de pugilat auxquels prirent part bon nombre de députés : « Je n'ai pas besoin de vous dire, a-t-il déclaré, que j'étais de ceux-là ».

Mais la conclusion de son interview mérite d'être connue : « Il est indispensable de constituer à la

Chambre une équipe d'hommes résolus, décidés à maintenir l'ordre et à faire respecter le règlement.

« Nous sommes quelques camarades décidés à nous y employer.

« Soyez certain que ce groupe ne tardera pas à se constituer et à agir.

Milo dious! Ça y est, disions-nous au début de cet entrefilet : notre proposition est en bonne voie de réalisation.

C'est le prince Murat qui la reprend, et la fait sienne, nous la lui abandonnons volontiers. Par lui, le ring sera organisé dans les Arènes Bourbon. Il fera recette.

Eh bien, cette fois, puisqu'une proposition émanant de nous est prise en considération, qu'on nous permette de solliciter une faveur. Nous sollicitons une place de manager pour que comme celui de Carpentier ou celui de Siki nous puissions, pendant une législature seulement, en prélevant une part sur la recette, réaliser une petite fortune.

LOUIS BONNET.

Génie rural

M. Ferron, ingénieur du Génie rural, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur de 1^{re} classe (choix). Nos félicitations.

UNE TRÈS BONNE NOUVELLE ???

L'officiel de ce jour apporte aux habitants du Lot en général, et à ceux de Cahors, en particulier, la bonne, très bonne, la réjouissante nouvelle suivante.

« Par décret en date du 16 janvier 1923, rendu après avis du Conseil d'Etat, le département du Lot est autorisé :

1° A s'imposer, pour 1923, 166 centimes 05 centièmes additionnels, pour en affecter le produit au paiement des dépenses annuelles et permanentes;

2° A emprunter au taux maximum de 8,10 p. 100 :

a) Une somme de 740.000 fr. remboursable en trente ans, à partir de 1923, et destinée au renforcement des chaussées des chemins de grande communication;

b) Une somme de 127.285 fr., remboursable en trente ans, à partir de 1923, et destinée au paiement de la part contributive du département dans le programme des travaux de construction des chemins vicinaux pour l'année 1923.

Et à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1923, par addition au principal des quatre contributions directes :

a) 3 centimes 61 centièmes pour assurer le remboursement de l'emprunt de 740.000 francs;

b) 0 centime 62 centièmes, pour assurer le remboursement de l'emprunt de 127.285 francs.

Allons! répartiteurs, à l'œuvre! C'est le moment de presser le contribuable! Les affaires marchent si bien!

L. B.

Obsèques

Aux obsèques de M. Pineau, contrôleur principal des Contributions directes, M. Labro, a adressé en ces termes le dernier adieu à son regretté collègue.

Mesdames, Messieurs, Après la parole autorisée et émouvante de M. le Directeur des Contributions directes, j'ai le pieux devoir, au titre de l'ancienneté parmi les contrôleurs et en qualité d'ami personnel, d'adresser au cher disparu, et de tout mon cœur, un dernier adieu.

Qu'il me soit permis de présenter à la famille Pineau la sympathie profonde et les condoléances attristées de tous les camarades du Contrôle principal, qu'un mal inexorable nous a si prématurément ravi : à vous, Madame, la compagne dévouée de son existence trop courte, dont la souffrance fut une vaineuse trop assidue; à vous, chères fillettes, pour qui votre papa, si doux, si bon, a lutté en héros jusqu'à son dernier souffle; à vous, ses père et mère, qui pour la troisième et dernière fois, avez la douleur de fermer les yeux d'un enfant chéri; à vous, grand-mère et bisainville des trois jeunes orphelins, que la destinée frappe d'un terrible coup.

Chez camarade, la suprême hommage à vos exceptionnelles qualités, à votre modestie, à votre courage, est ici dans les pleurs de cette assistance émue qui accompagne votre orueil; votre regard affable et votre doux sourire, hélas! sont éteints à nos yeux, mais survivront dans le cœur de tous ceux qui vous avons connus, car tous, nous vous avons aimé.

Adieu, ami Pineau, adieu.

Contributions indirectes

M. Pons, vérificateur de 2^e classe à Cahors, est élevé à la 1^{re} classe. M. Buzack, receveur de 3^e classe à Cahors est élevé à la 2^e classe. Nos félicitations.

Conseil de revision

Voici l'itinéraire du Conseil de revision pour la classe 1923 et les ajournés des classes 1920, 1921 et 1922 :

Montcuq, vendredi 9 février, 10 heures. Castelnau, vendredi 9 février, 14 h. 1/2. Limogne, samedi 10 février, 10 heures. Labenne, samedi 10 février, 14 h. 1/2. Luzech, lundi 12 février, 10 heures. Puy-Evêque, lundi 12 février, 14 heures. Cazals, mercredi 14 février, 10 heures. Gatus, mercredi 14 février, 13 heures. Lantès, jeudi 15 février, 13 heures. Saint-Géry, jeudi 15 février, 15 heures. Gourdon, lundi 26 mars, 10 heures. Salviac, lundi 26 mars, 14 heures. Souillac, mardi 27 mars, 10 heures. Payrac, mardi 27 mars, 14 h. 1/2. Gramat, mercredi 28 mars, 10 heures. Saint-Céré, mercredi 28 mars, 14 h. 1/2. Bretenoux, jeudi 29 mars, 10 heures. Vayrac, jeudi 29 mars, 14 heures. Martel, vendredi 30 mars, 10 heures. Figeac-Est, mardi 3 avril, 9 h. 1/2. Bronquière, mardi 3 avril, 14 heures. Lacapelle-Marival, mercredi 4 avril, 9 h. 1/2. Figeac-Ouest, mercredi 4 avril, 14 heures. Livernon, jeudi 5 avril, 10 heures. Cajarc, jeudi 5 avril, 14 heures. Etrangers, vendredi 6 avril, 9 h. 1/2. Cahors (Nord), vendredi 6 avril, 10 heures. Cahors (Sud), vendredi 6 avril, 14 heures. Saint-Germain, samedi 7 avril, 10 heures. Labastide-Murat, samedi 7 avril, 14 heures. Clôture des listes, mercredi 18 avril, 14 h.

Blessée par sa machine

Mlle Léonie Mignot, 18 ans, travaillait à une machine à triépointer lorsqu'elle eut la main droite prise par un organe de l'appareil. Un repos d'un peu plus d'une semaine suffira à la guérison de la blessée.

Léger accident au dépôt

Un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Roger Amat, âgé de 29 ans, s'est blessé à la main gauche en démontant un appareil. Cet accident entraîne une incapacité de travail de six jours.

Accident d'auto

M. Castel, marchand de chaussures à Villeneuve-sur-Lot se rendait, lundi, à la foire de Prayssac en auto, lorsqu'il arriva en face du bac de Pescadoires, l'auto dérapa par suite de l'état boueux de la route.

L'auto fut projetée avec violence dans le fossé et M. Castel fut très gravement blessé à l'épaule. Mme Castel a reçu de nombreuses contusions sur diverses parties du corps, à la tête, et avait la figure ensanglantée.

Quant à l'auto, elle fut totalement démolie.

Piqué au pied gauche

M. Gabriel Bornes, 25 ans, mécanicien à l'usine de chaussures de M. Bonnet, à St-Georges, en maniant une aigle, s'enfonça ce dangereux instrument dans le pied gauche, se faisant une profonde entaille. La victime de cet accident devra interrompre tout travail pendant douze jours environ.

Un éclat dans l'œil

M. Emile Liauzun, 23 ans, mécanicien, a été atteint par un éclat de fer à l'œil gauche qui le blessa à la corne. Cet accident n'aura pas de suites dangereuses et le médecin estime que M. Liauzun pourra reprendre son travail dans une douzaine de jours.

Arrestation

Depuis quelque temps, ainsi que nous l'avons relaté, des vols étaient commis dans les environs de Puy-Evêque. Après une enquête, la gendarmerie a réussi à mettre la main au collet du voleur.

C'est un jeune homme, de Luzech, nommé Jean Besse, âgé de 22 ans. Il a été arrêté à Cassagnes (Cazals), conduit à Cahors et écroué à la prison.

Crédit agricole

L'Assemblée générale de la Caisse locale de Cahors aura lieu, au siège de la Société, rue du Lycée, le 29 janvier, à 11 heures du matin.

L'Assemblée générale de la Caisse régionale du Lot, aura lieu le 12 février, à 11 h. du matin.

Concours des douanes

Le concours pour l'emploi de contrôleur-adjoint des douanes annoncé pour les 23 et 24 mars 1923 est reporté aux 14 et 15 mai suivant. La liste des inscriptions sera close le 15 mars.

Ce concours n'est ouvert qu'aux jeunes gens, de 18 à 25 ans, titulaires du baccalauréat complet ou du diplôme supérieur d'une Ecole supérieure de commerce.

Les candidats peuvent, sur leur demande, obtenir dès maintenant, un emploi de contrôleur-adjoint auxiliaire rémunéré à raison de 17 fr. 40 par jour ouvrable. Ceux qui seront en fonctions avant le 15 mars bénéficieront d'une majoration de points pour le concours.

Adressez les demandes à la Direction des Douanes, Ministère des Finances, Paris.

Classe 1904

Les camarades de la classe 1904 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 28 janvier à 11 heures du matin, au Café de Bordeaux.

Ordre du jour : organisation du banquet de la classe.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Grand Match de Championnat de France demi-finale Interscolaire : Touraine contre Pyrénées.

Grand Match de Rugby : Brive contre Cahors I.

Les deux grands matches qui se déroulent dimanche au Stade Lucien Desprats vont attirer le grand Public à l'Edifice Cabessut.

Le coup d'envoi dans la 1/2 finale du Championnat de France interscolaire entre Touraine et Pyrénées, sera donné à 13 h. 30 très précises. Les deux équipes en présence vont rivaliser d'ardeur et de science, et chacun sait que nos « scolaires » pratiquent un rugby très élégant et très vite. L'heure est un peu avancée, sans doute, mais il n'était pas possible de la retarder davantage à cause du 2^e match : Brive contre Cahors.

L'impressionnement du public à assister au 1^{er} match sera d'ailleurs récompensé par l'intérêt qu'il ne peut manquer de prendre à cette rencontre sensationnelle.

Brive se présentera immédiatement après le Championnat à 15 heures. Ce match, auquel prendra part notre 1^{re} équipe, telle qu'elle est composée en championnat, bien qu'amical promet d'être vivement mené.

Le MATCH du 7 Janvier annulé

Dans la séance du 24 janvier, la Fédération Française de Rugby, siégeant à Paris, a annulé la décision du Comité des Pyrénées, concernant le match de championnat, 3^e série, (Intime Sportive Toulousaine) contre (Aviron Cadurcien).

On se souvient que malgré les incidents survenus en cours de cette partie, et malgré les réclamations de l'A. C., le Comité des Pyrénées avait homologué le match.

THEATRE DE CAHORS

Dimanche soir, au Théâtre de Cahors, représentation de l'immense succès :

Le couché de la mariée

PALAIS DES FÊTES

JEUDI 25 JANVIER (Soirée)
OUI ou NON, grand film avec **NORMA TALMADGE** (super-location).

Amour et Cuisine, comédie locale.
Les anecdotes du cheval (documentaire).

Cazals

Secours mutuels. — L'Assemblée générale de la société de Secours mutuels « L'Union amicale » a eu lieu dimanche dernier, à la mairie, sous la présidence de M. Cassot.

Il a été donné connaissance de la situation financière de la Société, situation qui est très brillante malgré quelques grosses dépenses auxquelles on a fait face au cours de l'année écoulée, notamment l'impression des statuts.

De nouveaux adhérents ont été admis. L'effectif de la société était au 31 décembre dernier le suivant : membres honoraires, 14 ; membres actifs, 60.

Il est décidé de faire l'acquisition d'une bannière dans le courant de l'année, et pour couvrir en partie la dépense, il sera fait un nouvel effort en vue d'amener un plus grand nombre de sociétaires et surtout de membres honoraires.

L'Assemblée a ensuite apporté aux statuts quelques modifications intéressantes ; c'est ainsi notamment que la prime de natalité accordée aux adhérents sera désormais de 50 francs.

Nous engageons vivement tous ceux que la mutualité intéresse à demander leur inscription. Un exemplaire des statuts sera remis à toutes les personnes qui en feront la demande.

Nécrologie. — Dimanche ont eu lieu les obsèques de M. Billières Mathurin, du village de Billières, décédé après une courte maladie, à l'âge de 65 ans.

Une foule considérable a accompagné à sa dernière demeure cet excellent homme qui fut durant de longues années conseiller municipal, et qui jouissait de l'estime générale.

Nous prions sa veuve et toute sa famille de recevoir ici l'expression bien sincère de nos condoléances attristées.

Cabrèrets

Foire. — Notre foire du 21 janvier, tombant cette année un dimanche, a été remise au lundi 22, mais n'a pas eu son importance habituelle, à cause de la tenue d'autres foires environnantes.

Très peu de marchands de bestiaux et très peu de mâté. Cependant le foirail des bœufs était complètement garni, mais peu d'affaires ont été traitées. Pas de vente sur les gros bœufs ; bœufs moyens de travail, de 2 300 à 3 000 francs ; brebis, de 120 à 140 fr. ; porcelets, de deux à trois mois, de 140 à 180 fr., selon grosseur.

Poules et poulets, de 3 fr. à 3 fr. 50 la livre ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine. Les marchands forains faisaient complètement défaut.

Caillac

Football-association. — Dimanche dernier un match amical s'est déroulé sur notre terrain. La partie a été jouée par notre équipe première contre « La Vaillante » de Souillac. Cette dernière a été battue par 2 buts à zéro. Bon arbitrage de M. R. de Gaussen. On n'en rend pas moins hommage à la vaillance des visiteurs.

Notre société vient d'être définitivement organisée sur des bases solides. Elle compte deux équipes. Il n'y aura pas un enfant de Caillac qui ne se livre aux exercices physiques.

St-Matré

Notre foire. — Contrariée par un temps exécrable, notre vieille foire si réputée du 20 janvier, n'a pas eu l'importance qu'elle aurait certainement eue.

Au foirail des bœufs, on remarquait beaucoup de marchands étrangers à la région. Voici les cours pratiqués : Bœufs de travail, 2 800 à 3 900 fr. ; jeunes bœufs, 1 700 à 2 700 fr. ; bouvillons, 800 à 1 300 fr. ; le tout la paire ; veaux de boucherie, 5 fr. le kilo ; moutons de boucherie, 3 fr. le kilo.

Les porcs gras ont valu de 240 à 250 fr. les 100 kilos. Marché à la volaille : poulets, 3 fr. la livre ; les œufs, 6 francs la douzaine.

Les marchands étalagistes ont fait d'assez bonnes recettes et le commerce local a souffert de ce qu'il n'a pas cessé de pleuvoir.

Vire

Nécrologie. — Dimanche matin ont eu lieu au milieu d'une grande affluence, les obsèques de M. Alphonse Aymard, le sympathique propriétaire de la Chambre (commune de Vire), décédé subitement dans la soirée de vendredi, à l'âge de 54 ans.

M. Aymard était un homme de bien au sens du mot ; très estimé dans la région, il emporte les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu et approché. Le décès de son fils aîné, mort pour la France en 1918, l'avait beaucoup affecté. Dans cette douloureuse circonstance, nous prions Madame Aymard, sa veuve éplorée, son fils désolé, et toute sa famille en deuil, de vouloir bien agréer l'hommage et les vœux de nos plus vives condoléances.

Vers

Les sangliers. — Notre société de chasse le Rallye Polémie a abattu un sanglier de 51 kilos et un blessé un autre dans la région du ruisseau de Vers.

Jeu de la balle dans le vaste coussin de l'étable, la meute composée de cinq bons chiens, leva une quinzaine de sangliers dans les bois de Colongat. Nos chasseurs, au nombre d'une trentaine, abatirent deux laies du poids de 60 et 40 kilos, la première portant cinq carcasses et la deuxième, quatre. Onze de ces ravageurs furent donc détruits et deux autres grièvement blessés.

Figeac

Conseil municipal. — La séance est ouverte sous la présidence de M. le docteur Pezel, maire.

M. le maire donne lecture d'une lettre de

M. le ministre de l'intérieur concernant le projet d'agrandissement de la place Vival. Après avoir entendu cette lecture, le conseil municipal considérant que les propriétaires riverains ou voisins de la place et de la rue dont le percement est projeté seront appelés à participer aux dépenses occasionnées par les travaux d'agrandissement et d'embellissement de ladite place ; estimant que tous les habitants de la ville, sous des formes différentes, profiteront des avantages créés par la réalisation de ce projet ; que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de soumettre à un régime spécial les voisins et riverains de la place et de la rue nouvelle, lesquels, d'ailleurs, consentiront un sacrifice pécuniaire en participant à la souscription publique ; considérant que les travaux projetés ont surtout pour objet de continuer l'œuvre d'assainissement d'un des quartiers les plus populeux de la ville, décide de renoncer au remboursement, par les propriétaires riverains de cette place, de toute indemnité pour plus-value, tant en ce qui concerne les portions d'immeubles à exproprier situés en dehors de l'alignement que les immeubles limitrophes visés par la demande d'expropriation.

Après avoir pris connaissance des plans et devis dressés par l'architecte pour la construction d'un local destiné aux étalons des haras nationaux, le conseil approuve le projet, qui prévoit une dépense de 40 000 fr. environ, dépense qui sera soldée au moyen d'un emprunt dont le montant sera fixé en temps opportun et qui servira en même temps à couvrir les frais de divers travaux, tels que : agrandissement du cimetières, agrandissement de la place Vidal, reconstruction de l'abattoir, réfection de la halle aux grains.

Sur rapport de l'agent-voyer, le conseil dresse le tableau de priorité des chemins vicinaux à construire.

Commencement d'incendie. — Lundi, dans la soirée, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un appartement de la rue Caviale occupé par la dame veuve L... Grâce à l'intervention rapide des voisins, le feu a été vite circonscrit et un gros sinistre évité.

Les dégâts se bornent à la perte d'un lit avec parures et quelques menus objets.

Mariage. — On annonce le mariage de M. Alfred Petit, négociant à Figeac, avec Mlle Angèle Marroche.

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

Nécrologie. — Mardi, ont eu lieu les obsèques de M. Sanrière, âgé de 85 ans, oncle du docteur Sanrière.

Nous adressons nos bien vives condoléances aux familles Sanrière et Larigaldie.

Camburat

Démographie. — Au cours de l'année 1922, il a été enregistré à l'état-civil de Camburat : 5 naissances, 1 mariage et 4 décès.

Mariage. — Jeudi dernier, a été célébré le mariage de M. Masbou, gendarme, avec Mlle Marie-Louise Laval, de notre commune.

Nous vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Gourdon

Incendie d'une maison d'alimentation. — Un violent incendie dont les causes restent encore inconnues a détruit une maison d'alimentation récemment installée, située place de la Mairie.

C'est vers 3 heures du matin, dans la nuit de dimanche à lundi, qu'il a éclaté et malgré le dévouement de nos braves et courageux pompiers et de nos deux dévouées brigades de gendarmerie, tout a été consumé en peu de temps.

La maison appartenait à Mme veuve Oussel, mercière, avenue Gambetta. Les époux Queyrol, ses locataires, ont dû prendre précipitamment la fuite, légèrement vêtus emportant dans leurs bras un bébé de quelques mois.

Les pertes évaluées de 35 à 40 000 fr. sont insuffisamment couvertes par deux assurances.

Concert. — La société « La Jeunesse Lyrique » a définitivement fixé son concert au mercredi 31 janvier prochain.

Il aura lieu dans la magnifique salle du « Grand théâtre parisien » gracieusement offerte par son directeur.

On nous annonce que l'Union musicale prêtera son concours à cette solennité locale.

La société Lyrique se dévoue sans compter pour toutes les œuvres philanthropiques de la ville. Elle a déjà versé plus de 2 000 fr. pour le monument des enfants de Gourdon tombés glorieusement pour la France.

Elle mérite donc d'être encouragée. Le prochain concert est d'ailleurs destiné à venir en aide à l'œuvre si intéressante et si utile du dispensaire antituberculeux de notre ville.

Nous adressons donc un pressant appel à la population tout entière avec la ferme espoir que la vaste salle sera ce soir-là au grand complet pour porter son obole et applaudir nos jeunes et charmantes artistes de Gourdon.

Prix des places : membres honoraires, 2 fr. 50 ; premières, 5 fr. ; secondes, 3 fr. ; troisièmes, 1 fr. 50.

Au grand théâtre parisien. — Le grand théâtre parisien a fait ses débuts dans notre ville, mardi dernier, avec « La veuve d'enfants ».

La grande salle comprenait une foule de spectateurs.

La pièce a été très bien rendue.

La scène, les décors, les costumes, dénotent une troupe d'élite.

Toutes les localités voisines voudront profiter de cette bonne aubaine et venir assister aux belles et si intéressantes soirées du « Grand théâtre parisien ».

Qu'elles ne craignent pas de ne pas trouver à se caser. Le théâtre comprend 800 places et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

Lamothe-Fénelon

Les conscrits. — Trois jeunes gens sont inscrits cette année sur les tableaux de recensement de la classe 1923 de la commune de Lamothe-Fénelon.

Gramat

Société de secours mutuels. — Dimanche prochain 28 janvier, à 1 h. 30 du soir, aura lieu à la mairie, la réunion générale annuelle des membres honoraires et participants de la société.

Objet : exposé des comptes de 1922 ; élection d'un vice-président.

Labastide-Murat

Marché hebdomadaire. — Voici les cours pratiqués à notre marché du 22 janvier : Blé, 60 fr. ; maïs, de 46 à 48 fr. ; avoine, 26 fr. ; noix, tout venant, 40 fr. le sac de 80 litres ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine.

Vayrac

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal se sont réunis dimanche dernier sous la présidence de M. Laquière, maire.

M. Garrigue a été élu secrétaire. Le conseil a approuvé la liste d'assistance médicale gratuite et admis quelques nouveaux assistés.

Une somme de 200 fr. a été volée pour le Comice agricole.

Les conseillers municipaux ont décidé de s'inscrire comme membres du Comice agricole et prient le bureau dudit Comice de recruter des adhérents chez tous les agriculteurs et les commerçants pour donner à cette société tout l'essor qu'il convient.

Démographie. — Pendant l'année 1922, il a été enregistré à la mairie de Vayrac : 33 décès, 25 naissances et 8 mariages.

DÉPÊCHES DANS LA RUHR

Paris, 11 h. 56.

LA RESISTANCE ALLEMANDE L'attitude des fonctionnaires

De Berlin : Le chancelier a reçu hier les représentants des principales organisations de fonctionnaires, ainsi que les représentants des fonctionnaires des territoires occupés.

Le chancelier leur exprima la gratitude de la patrie allemande pour leur attitude résolue et les assura que le gouvernement du Reich les assisterait en toute éventualité.

Les hôteliers ne veulent plus nous recevoir

De Hambourg : La Fédération des hôteliers de Hambourg a adopté la résolution des hôteliers de Munich de ne plus recevoir ni de Français ni de Belges dans leurs hôtels.

Des Allemands abandonnent leurs fonctions

De Berlin : L'agence Wolff annonce que l'Office de Compensations et les administrateurs allemands de la fortune française ont suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes relations avec les autorités d'occupation françaises et belges.

LA REPRESSION FRANÇAISE

Industriels réfractaires condamnés

De Mayence : Le Conseil de guerre, réuni à Mayence pour juger les industriels réfractaires aux ordres des autorités d'occupation, a prononcé les condamnations suivantes :

M. Thyssen, 5 100 fr. d'amende ; Kesten, 15 632 francs ; Wustenhof, 8 640 fr. ; Tengemann, 6 020 fr. ; Olfe, 224 300 francs ; Spindler, 47 752 francs.

[A noter que les amendes ont été infligées non pas en marks, mais en francs.]

Autres condamnations

De Mayence : M. Schlutius et M. de Raiffelsen ont été condamnés par le conseil de guerre de Mayence, à un an de prison avec sursis.

Le conseil de guerre de l'armée française du Rhin vient également de condamner à deux mois et à deux jours de

prison, deux Allemands inculpés d'avoir insulté l'armée française d'occupation, pour avoir acheté et revendu des médailles allemandes sur « la Honte noire ».

Les expulsions continuent

De Coblenz : La haute commission interalliée des territoires rhénans a prononcé de nouvelles expulsions de fonctionnaires allemands qui avaient refusé d'obtempérer à ses ordonnances.

Au total, la résistance des fonctionnaires contre les ordonnances de la haute commission a déjà provoqué, depuis le 20 janvier, 23 expulsions.

Une proclamation française

De Mayence : Le général commandant la place de Mayence a fait afficher une proclamation annonçant que, en raison de leur inertie pour maintenir l'ordre, les autorités locales et la police seraient dorénavant placées sous son commandement.

La proclamation ajoute que les troupes d'occupation ont reçu l'ordre d'utiliser leurs armes en cas de désordres.

« Une inspection anglaise ! »

De Berlin : Le Berliner Tageblatt annonce qu'une délégation anglaise visite actuellement la vallée de la Ruhr pour se rendre compte exactement de la situation.

Solidarité ouvrière hollandaise

D'Amsterdam : La Fédération nationale Hollandaise des Trade-Unions a décidé d'envoyer aux ouvriers de la vallée de la Ruhr 150 000 guilders, dont ils pourront disposer librement.



GARE AUX MAUX DE PIEDS

Ne négligez pas cet avertissement et ne continuez pas à souffrir de maux de pieds qui vous font subir de véritables tortures, quand il est si facile de les éviter et y remédier : pieds enflés, brûlants et meurtris par la fatigue et la pression de la chaussure, pieds échauffés et irrités par une transpiration abondante, cors, durillons et autres callosités douloureuses, tous ces maux sont promptement soulagés et guéris par de simples bains de pieds d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrates Rodell.

Il suffit d'y tremper les pieds pendant une dizaine de minutes pour que les pieds souffrants disparaissent comme par enchantement ; cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans aucune opération toujours dangereuse. De tels bains entraînent, rendus médicamenteux et en même temps oxygénés, ramollissant et entretiennent les pieds en parfait état, de sorte que vos chaussures les plus étroites vous paraîtront soudainement confortables que les plus usagées.

DANS TOUTES LES PHARMACIES

SALTRATES RODELL

MÉFIEZ-VOUS BIEN DES CONTREFAÇONS

LA PHOSPHIDE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 4 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES

sans connaissance spéciale

6, Faubourg Cabazat

Travail assuré toute l'année

On demande Epicerie de Paris

Un Garçon d'Entrepôt

A vendre à MONTEUQ (Lot)

Un fonds de Commerce de Tissus

ET CONFECCTIONS

Une très vaste maison avec jardins, au centre de la ville. C'est une des plus grandes, confortables et agréables de la localité. — Pour renseignements s'adresser à J. LABRO.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

IX

Après tout, il ne demandait rien d'exorbitant, on lui devait de l'argent à lui-même, et il déléguerait au prêteur de bonnes créances garanties par première hypothèque.

Devant de pareilles assurances, Malingrey ne pouvait se refuser à lui trouver de l'argent. Combien ? Trois mille francs lui suffiraient pour attendre ses rentrées et le dénouement prochain, indubitablement heureux